

Compte rendu de séance

Séance du 22 Mars 2016

L'an 2016 et le 22 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de BEURIENNE CHANTAL Maire

Présents : Mme BEURIENNE CHANTAL, Maire, Mmes : BEAUDHUY NICOLE, FAVIER GWENAELLE, HASCOAT NATHALIE, LAUNAY MONIQUE, SIMON SYLVIE, MM : CHASLINE JOEL, GUERTON BRUNO, JOULIN DAVID, LAVERTON THIERRY, LE MOING JAMES, PERSONYRE JOEL, VAN BELLE JACQUES

Absents : ECHARD-LISA ELISABETH (a donné procuration à Joël Personyre), POTHIER CORINNE (a donné procuration à Monique Launay)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 17/03/2016

Date d'affichage : 17/03/2016

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le : 25/03/2016

Et publication ou notification

Du : 25/03/2016

A été nommé(e) secrétaire : NICOLE BEAUD'HUY

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2016 - 2016-10
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET PRINCIPAL - 2016-11
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL - 2016-12
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET PRINCIPAL - 2016-13
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL - 2016-14
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - 2016-15
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - 2016-16
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - 2016-17
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - 2016-18

TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2016

réf : 2016-10

Vu, l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016,

Considérant un coefficient de variation proportionnelle à 1.000000, le produit fiscal attendu s'élève à 308 583 €,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

ADOpte, à la majorité, le coefficient 1.000000 de variation proportionnelle,

ADOpte, à la majorité, les taux d'imposition suivants.

- Taxe d'habitation : 11.61 %
- Taxe foncière bâti : 19.16 %
- Taxe foncière non bâti : 44.66 %

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 2 [Joël Persony, Joël Chasline])

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET PRINCIPAL

réf : 2016-11

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE ET DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL

réf : 2016-12

Le Conseil Municipal, hors de la présence de Madame le Maire Chantal Beurienne, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques Van Belle, doyen d'âge et 1ère adjoint, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame Chantal Beurienne, Maire:

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs,

- constate, pour la comptabilité de la commune, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

VOTE ET ARRÊTE, à l'unanimité, les résultats définitifs inscrits dans les comptes administratifs de la commune.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET PRINCIPAL

réf : 2016-13

Vu, l'excédent de fonctionnement de 152 314.65 €,
Vu, l'excédent d'investissement de 472 980.74 €,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2015 du budget principal comme suit :

Affectation du résultat de l'exercice 2015 :

- 001 Résultat d'investissement reporté : 472 980.74 € (Recette d'investissement)
- 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 129 114.64 € (Recette d'investissement)
- 002 Excédent de fonctionnement reporté : 23 200 € (Recette de fonctionnement)

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL

réf : 2016-14

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L. 211-1 et suivants et L. 212-1 et suivants,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

Considérant les délais offerts aux communes jusqu'au 15 avril,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Mme Chantal Beurienne, Maire de Saint Lyé la Forêt,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chap. D 20	22 680.00 €	Chap. R 10	16 000.00 €
Chap. D 21	70 042.97 €	Compte 1068	129 114.65 €
Chap. D 23	519 456.00 €	Chap. R 021	24 837.64 €
Chap. D16	38 502.00 €	Chap. R 040	5 000.00 €
Chap. D 020	48 129.06 €	Chap. R 13	50 877.00 €
		Chap. R 001	472 980.74 €
TOTAL DEPENSES	= 698 810.03 €	TOTAL RECETTES	= 698 810.03 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chap. D 011	194 359.00 €	Chap. R 002	23 200.00 €
Chap. D 012	232 550.00 €	Chap. R 70	5 800.00 €
Chap. D 014	12 213.00 €	Chap. R 73	346 308.00 €
Chap. D 023	24 837.64 €	Chap. R 74	200 376.00 €
Chap. D 042	5 000.00 €	Chap. R 75	15 000.00 €
Chap. D 65	92 412.00 €	Chap. R 77	9 984.64 €
Chap. D 66	41 867.00 €	Chap. R 013	8 000.00 €
Chap. D 67	5 430.00 €		
TOTAL DEPENSES	= 608 668.64 €	TOTAL RECETTES	= 608 668.64 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

réf : 2016-15

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE ET DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

réf : 2016-16

Le Conseil Municipal, hors de la présence de Madame le Maire Chantal Beurienne, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques Van Belle, doyen d'âge et 1ère adjoint, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame Chantal Beurienne, Maire :

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs,

- constate, pour la comptabilité du service de l'eau et de l'assainissement, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

VOTE ET ARRÊTE, à l'unanimité, les résultats définitifs inscrits dans les comptes administratifs du service de l'eau et de l'assainissement.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

réf : 2016-17

Vu, l'excédent de fonctionnement de 33 024.95 €,

Vu, l'excédent d'investissement de 783 816.79 €,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2015 du budget du service de l'eau et de l'assainissement comme suit :

Affectation du résultat de l'exercice 2015 :

- 001 Résultat d'investissement reporté : 783 816.79 € (Recette d'investissement)
- 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 33 024.95 € (Recette d'investissement)

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

réf : 2016-18

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L. 211-1 et suivants et L. 212-1 et suivants,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

Considérant les délais offerts aux communes jusqu'au 15 avril,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Mme Chantal Beurienne, Maire de Saint Lyé la Forêt,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

ADOpte, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chap. D 20	0.00 €	Chap. R 10	48 000.00 €
Chap. D 21	60 000.00 €	Chap. R 040	33 431.53 €
Chap. D 23	500 000.00 €	Chap. R 13	196 977.00 €
Chap. D16	535 250.27 €	Chap. R 106	3 3 024.95 €
		Chap. R 001	783 816.79 €
TOTAL DEPENSES	= 1 095.250.27 €	TOTAL RECETTES	= 1 095 250.27 €

EXPLOITATION

DEPENSES		RECETTES	
Chap. D 011	57 407.69 €	Chap. R 002	0.00€
Chap. D 012	5 500.00 €	Chap. R 70	152 400.00 €
Chap. D 014	20 802.00 €		
Chap. D 042	33 431.53 €		
Chap. D 66	33 541.78 €		
Chap. D 67	1 717.00 €		
TOTAL DEPENSES	= 152 400.00 €	TOTAL RECETTES	= 152 400.00 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Suite à la recrudescence des cambriolages, la gendarmerie de Neuville aux Bois souhaite que la Commune installe la vidéo-protection sur son territoire. Avant de prendre une décision, une étude gratuite peut être réalisée. Par ailleurs l'installation de la vidéo-protection est subventionnée par l'Etat.
- Restaurant scolaire : La charpente est actuellement en cours de montage afin de pouvoir installer les vitres au plus vite. Le chantier est dans les temps.

Prochain Conseil Municipal le Mercredi 20 avril 2016

Séance levée à: 22 :30

En mairie, le 25/03/2016

Le Maire,
CHANTAL BEURIENNE